

Avec le SNEP-FSU, j'agis, j'adhère!

SNEP FSU LIMOGES

COURRIER A M L'IA IPR

20 Mai 2020

Annexe 3 : Examens 2020 et Retour des protocoles bac G, T, pro et CAP/BEP pour 2021

Le retour des protocoles pour le bac 2021 a donné lieu à des communications de votre part. Le SNEP FSU rappelle que les priorités exprimées actuellement par les enseignants-tes d'EPS en lycée sont surtout celles concernant l'évaluation de leurs élèves pour le CCF 2020 :

1. Examens 2020:

Selon les informations dont nous disposons au moment où nous écrivons ces lignes, le Conseil Supérieur de l'Education du 11 mai 2020 a eu à examiner les décrets et arrêtés relatifs au Baccalauréat général et technologique et du DNB et celui du 18 mai, les certifications professionnelles et les BTS.

Un certain nombre de questions que nous vous avions posé le 03 Mai, ont trouvé des réponses mais des précisions ainsi qu'une note académique à destination des collègues est très urgente.

Est-ce que les éléments ci-dessous sont confirmés ?

Le baccalauréat serait délivré sur la base du contrôle continu pour le premier groupe d'épreuves. Les notes obtenues aux épreuves anticipées seraient conservées, ainsi que celles de CCF si au moins deux d'entre eux ont pu être organisés. En EPS, dès lors qu'au moins deux CCF auront été faits, ce serait eux qui seraient pris en compte. Lorsqu'il n'y a qu'un seul CCF, ce dernier serait complété par les notes de contrôle continu pour en faire une moyenne, et si aucun CCF n'a eu lieu alors ce serait le contrôle continu uniquement qui s'appliquerait.

Le SNEP-FSU est en désaccord avec la prise en compte du seul contrôle continu s'il n'y avait pas de CCF. Par souci d'équité entre les candidat.es, il semble plus juste que les élèves n'ayant pas été évalué.es par CCF soient placé.es comme s'ils étaient « dispensé.es » ou « non évalué.es ».

Par ailleurs, la grande hétérogénéité des situations pour les élèves entre ceux/celles qui seraient évalué.es sur la base de référentiels certificatifs nationaux et ceux/celles pour qui seraient pris en compte des évaluations sur critères et indicateurs locaux.

Cet état de fait milite pour le maintien des commissions d'harmonisation qui devraient se tenir en amont des jurys.

Toujours selon les informations dont nous disposons, plusieurs éléments appellent encore à des réponses :

- Des rattrapages devront-ils être mis en place et si oui sous quelles formes?
- Les élèves d'un même établissement n'auront pas, pour des raisons de répartition d'installations, suivi l'intégralité du menu d'APSA choisi. Pour certain.es la 3^{ème} APSA représentait une bonification possible de leur note de CCF; sera-t-il possible pour les élèves qui le souhaitent de conserver une note obtenue en 1^{ère} dans cette APSA?
- S'agissant des enseignements optionnels, la prise en compte se ferait dans le cadre du contrôle continu dès lors que ces enseignements auront donné lieu à évaluation. Qu'en estil de ceux/celles qui ont choisi l'option facultative ponctuelle ?
- Les sportifs/ives de haut-niveau scolaire bénéficieront-ils/elles de la note de 16/16 puisque l'oral n'aura pas lieu ?
- Où en est-on pour les CAP?

2. Retour des protocoles 2021 :

Le SNEP FSU continue à demander un retour à des référentiels nationaux, ou académiques a minima, et par défaut. Nous rappelons que, selon notre enquête nationale, 92% des enseignant.es d'EPS sont en désaccord avec cette réforme, en particulier sur le caractère local des épreuves et la perte des points en motricité.

Qu'en est-il de cette demande?

Dans votre courrier adressé aux chefs d'établissement, la date de retour des protocoles est fixée au 26 Juin pour la tenue d'une première CAVRC le 01 Juillet. Nous notons que la commande faite aux enseignant.es d'EPS, via le courrier adressé aux coordonateurs.trices, est plus de l'ordre de la suggestion pour un retour avant l'été pour la commission du 01 Juillet.

Le report des retours, compte tenu de la situation sanitaire, nous paraît répondre en partie à notre demande et aller dans le bon sens. (cependant il y a incitation forte des collègues correcteurs à renvoyer vraiment pour le 26 juin...)

Enfin, à la lecture de vos courriers plusieurs points nous interpellent (en plus de ceux que nous avons déjà formulés dans nos précédents échanges) :

- Sauf erreur de notre part, les recommandations que vous formulez comprennent le bac général et le bac technologique. Il semblerait aussi qu'elles concerneraient le bac professionnel (même s'il n'est pas toujours cité de manière explicite dans le courrier). Qu'en est-il des élèves passant le diplôme du CAP (et du BEP) ? Nos collègues de lycée professionnel se posent des questions et ont le sentiment d'être souvent traités de façon non prioritaire, alors même que le ministre prendra une décision fin mai, concernant la reprise des lycéens après confinement, et que celle-ci semblerait prioriser celle des élèves de LP.
- La mise en place d'un espace collaboratif académique montre que les collègues ont besoin d'échanger et de construire ensemble. Cela va dans le sens de la demande faite par le SNEP de la **mise en place de référentiels académiques** (à défaut d'en avoir des nationaux), pour une meilleure cohérence et équité sur tout le territoire.
- Nos collègues perçoivent mal la mission de « conseil » que vous avez dévolue à certain.es enseignant.es d'EPS de l'académie que vous avez identifiés comme formateurs/trices académiques de lycée. La validation du travail des équipes passant par le filtre de ces collègues, il s'agirait plutôt d' un contrôle que d'un conseil. Pour le SNEP FSU, cette méthode représente une dangereuse dérive qui n'aurait pas cours avec des référentiels nationaux. Il n'est pas acceptable de demander à des collègues de juger le travail de leurs pairs. Ce niveau de hiérarchie intermédiaire n'existe pas dans nos statuts et peut avoir des conséquences critiques dans les relations entre collègues.
- Nous souhaiterions par ailleurs savoir comment les collègues désignés pour des missions particulières auprès de l'inspection pédagogique régionale sont choisi.es et que leur mission exacte soit définie dans une lettre de mission. Ces critères nous paraissent d'autant plus importants lorsque l'on constate que sur 18 collègues, la parité n'est pas

respectée (contrairement aux obligations de parité dans les missions dans la fonction publique), puisque seules 7 femmes ont été missionnées.

 Nous avons été surpris de constater que dans vos choix d'exemples, pour renseigner les fiches, sur 4 établissements, 3 relèvent de l'enseignement privé confessionnel sous contrat.

Le SNEP FSU considère que ce choix n'est pas neutre et que, outre le caractère discutable du signal que cela donne sur la place du service public vu par l'inspection, cela ne correspond en rien aux caractéristiques de l'Académie dont un département, celui de la Creuse, ne comporte aucun établissement privé et qui compte 8 établissements privés sur l'ensemble des 63 lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.